

BURUNDI

Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Térerence Mpozenzi



Ils sont journalistes du média indépendant Iwacu au Burundi. Le 30 janvier 2020, le Tribunal de grande instance de Bubanza les a condamnés à deux ans et demi de prison et à un million de francs burundais d’amende chacun (environ 480 euros) pour « *tentative impossible d’atteinte à la sûreté intérieure de l’État* ». Ce procès, qui n’a duré que deux heures, n’a pas répondu aux exigences d’un procès équitable, ce qui rend la condamnation de ces personnes nulle et non avenue. Le 20 février 2020, des experts des Nations unies ont vivement critiqué cette condamnation de journalistes qui voulaient simplement exercer leur travail de collecte d’informations et ont appelé publiquement à leur libération.

Un mois auparavant, le 16 janvier 2020, le Parlement européen, avait adopté une résolution sur la liberté d’expression au Burundi dans laquelle il invitait « *les autorités burundaises à abandonner les charges retenues contre ces journalistes et à procéder à leur libération immédiate et inconditionnelle* ».

Ces quatre journalistes avaient été arrêtés le 22 octobre 2019 dans la province de Bubanza, sans base légale, alors qu’ils s’apprêtaient à couvrir les incidents violents, survenus la veille, impliquant des forces de défense du Burundi et des membres du groupe rebelle Red-Tabara.

PRIEZ POUR EUX!

PRIEZ POUR LEUR LIBERATION!

ÉCRIVEZ-LEUR!

Le procès **des quatre journalistes** d’Iwacu est un exemple de l’instrumentalisation du système judiciaire par le régime au pouvoir dans le but d’étouffer la liberté d’expression de l’un des derniers médias qui parvient à garder son indépendance au Burundi malgré les pressions continues.

Après avoir été interrogé par la justice en décembre 2015, le fondateur et directeur d’Iwacu, **Antoine Kaburahe**, a fui le pays craignant pour sa sécurité. Depuis le 22 juillet 2016, le journaliste d’Iwacu Jean Bigirimana est porté disparu. Il aurait été arrêté par des agents du Service national de renseignements (SNR) dans la ville de Bugarama.

Pour avoir fait des déclarations publiques au sujet de la disparition forcée de son mari, l’épouse de ce journaliste a reçu des menaces et a dû s’exiler à l’étranger.

Nombre de journalistes indépendants et autres défenseurs des droits humains burundais ont du faire de même ces cinq dernières années.

Pour leur écrire

ACAT-France—BURUNDI

Action NDV 2020

Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Térerence Mpozenzi.

7, rue Georges Lardennois 75019 Paris

Nous leur transmettrons